

Réponses à la consultation publique ARCEP

Conditions économiques relatives au maintien en conditions opérationnelles des réseaux en fibre optique d'initiative publique

Consultation du 24 mars au 22 mai 2026

Veuillez trouver ci-joint les éléments de réponse du GIP Vendée Numérique à la consultation menée par l'ARCEP relative au modèle de coûts MCO.

En préambule, il nous apparaît nécessaire de souligner les éléments suivants :

Présentation de Vendée Numérique et éléments de contexte

Vendée Numérique est un groupement d'intérêt public (GIP), constitué du Département de la Vendée et du Syndicat d'énergie de la Vendée, le SYDEV, qui intervient en tant qu'opérateur d'infrastructure sur un réseau d'initiative publique unique, couvrant environ 410 000 lignes FTTH. Dans le cadre d'un marché global (études, travaux, exploitation, maintenance) confié à Altitude Infra, assorti d'engagements de performance, le GIP assure de manière intégrée le déploiement, l'exploitation/maintenance/vie de réseau et la commercialisation du réseau.

L'organisation repose sur une structure resserrée de 14 équivalents temps plein (ETP), dont 10 ETP directement dédiés à l'activité fibre (70%). À ce titre, Vendée Numérique est en relation directe avec les opérateurs commerciaux pour la fourniture d'accès au réseau et assume pleinement les enjeux opérationnels et économiques associés.

Ce modèle se distingue à la fois de celui des grands opérateurs d'infrastructure nationaux et de celui des délégations de service public (DSP). Contrairement aux premiers, Vendée Numérique n'opère pas à une échelle nationale et ne bénéficie pas des mêmes marges de manœuvre ni du même poids dans les échanges avec les opérateurs commerciaux ou le régulateur. À la différence des DSP, le GIP porte directement les risques financiers liés à l'activité, sans transfert à un délégataire, ce qui renforce son exposition aux évolutions tarifaires et contractuelles.

Observation relative à la portée du dispositif proposé

Il nous apparaît nécessaire de souligner un point structurant du dispositif proposé : à ce stade, nous ignorons si l'approche de l'ARCEP s'oriente vers l'émission d'une recommandation, plutôt que vers l'instauration d'une règle contraignante en matière de négociation tarifaire.

Sous cette réserve d'interprétation, une telle orientation impliquerait que la renégociation des tarifs et des conditions contractuelles demeure entièrement à la main des acteurs (collectivités et opérateurs), en l'absence de cadre homogène et opposable à tous.

Pour un opérateur d'infrastructure tel que Vendée Numérique, intervenant sur un périmètre limité de lignes, cette situation peut s'avérer parfois délicate. Il n'est pas toujours aisé de négocier avec les opérateurs commerciaux, ce qui peut compliquer parfois l'obtention de conditions économiques soutenables sur le long terme.

Au-delà de ces enjeux d'équilibre économique, l'absence de cadre commun serait également susceptible d'engendrer des pratiques hétérogènes selon les territoires et d'accroître significativement le risque de contentieux, en raison de divergences d'interprétation ou d'application du modèle proposé.

QUESTION N°1

Les contributeurs à la consultation publique sont invités à apporter leur appréciation sur cette distinction entre les portions]NRO-PM[et [PM-PTO].

D'une façon générale, les réseaux sont étudiés, construits, exploités et maintenus, en tenant compte de la décomposition suivante : NRO – transport – PM - distribution (dont PBO) – raccordement final.

Cette décomposition est à la fois :

- ✓ technique, avec des équipements et installations spécifiques ;
- ✓ fonctionnelle, avec des prestations de construction, d'exploitation et de maintenance très différentes ;
- ✓ contractuelle : des contrats spécifiques pour l'hébergement (non pris en compte dans la présente consultation), le réseau à proprement parlé (transport, PM et distribution), le raccordement final (contrat STOC) ;
- ✓ financière : des modalités de financement différentes, aussi bien dans la partie construction que pour l'exploitation et la maintenance des réseaux.

Vendée Numérique ne partage pas la proposition de « certains acteurs » de regrouper les segments de distribution et de raccordement final. Le premier segment concerne le premier établissement de réseau. Il doit être réalisé intégralement (hors RAD) en phase de déploiement. Le raccordement est réalisé « à la demande ».

De ce fait, Vendée Numérique distingue le réseau et le raccordement final. Cette distinction préserve la possibilité d'agrégation. L'inverse n'étant pas possible.

Cette distinction permet aussi de mettre en évidence l'impact défavorable pour l'économie globale des RIP – à minima à court terme - des mécanismes de financement du raccordement final : raccordement lissé faisant supporter à l'OI le portage financier des raccordements sur la durée de l'amortissement de la ligne, et non couverture des travaux pour les raccordements complexes nécessitant des réparations ou des créations de GC (cf ci-après).

QUESTION N°2

Les contributeurs à la consultation publique sont invités à formuler leurs éventuelles observations concernant la prise en compte de ces différents coûts supports.

Les opérations indirectes sont constituées des ressources humaines et matérielles qui ne relèvent pas directement d'opérations sur les éléments de réseau, mais leur viennent en support. Le modèle intègre les opérations indirectes suivantes :

- le SI : de réseau, commercial, bureautique, administration... affecté en particulier aux opérations de maintenance et de commercialisation de gros, celui-ci étant traité dans une question suivante.
- Les véhicules, notamment pour les opérations de maintenance,
- les autres supports : Bâtiments (dont stockage), formation, GRH, achats, fonctions administratives...

La liste des activités support peut être complétée par les assurances, les conseils et l'assistance juridique, les audits techniques, le suivi des dossiers de sinistres, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les outils bureautiques, le pilotage des opérations.

Pour Vendée Numérique, ces coûts représentent un montant global annuel de 929 k€ en 2025, étant précisé que 70% de l'activité du GIP est dédiée à l'activité FTTH.

A ces coûts, s'ajoutent les frais de pilotage du titulaire du MPGP (équipe locale) pour 357 k€ annuel en 2025. 95% de ces frais étant considérés comme dédiés au FTTH.

Les coûts supports du titulaire du marché, au plan national, sont intégrés dans les frais de SI, à savoir la commercialisation de gros.

QUESTION N°3

Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur les hypothèses retenues pour la maintenance préventive.

« Audit et maintenance de PM »

Le coût unitaire retenu de 100 € par opération d'audit et maintenance préventive de PM apparaît sous-évalué au regard des coûts réellement constatés sur le terrain. Les conditions réelles d'exploitation et les opérations associées (déplacements, contrôles terrain, vérifications de conformité et temps d'intervention) conduisent à un coût unitaire se situant davantage autour de 150 € par intervention hors coûts de support.

« Remise en conformité de PM »

Le coût unitaire de 2 500 € retenu pour les opérations de remise en conformité de PM apparaît sous-évalué au regard des coûts réellement supportés par Vendée Numérique. L'expérience terrain de Vendée Numérique détermine en effet le coût moyen d'une intervention à 3 290 €, incluant le pilotage, le relevé des numéros de série/MAC des ONT clients et la remise en cohérence entre le terrain et le SI en coordination avec les opérateurs commerciaux.

À l'inverse, l'hypothèse selon laquelle 25 % du parc de PM nécessiteraient une remise en conformité chaque année apparaît nettement irréaliste et non soutenable pour un opérateur d'infrastructure. Appliquée au réseau de Vendée Numérique, qui compte 972 PM, cette hypothèse conduirait à un volume théorique de $25 \% \times 972 \text{ PM} \times 3\,290 \text{ €}$ soit 800 000 € par an, charge annuelle disproportionnée et incompatible avec les réalités opérationnelles de son réseau.

Les constats d'exploitation montrent que les PM réellement « critiques » — notamment les situations de « plats de nouilles » — représentent un volume très limité sur le périmètre de Vendée Numérique. L'opérateur veille à maintenir ce taux autour de 4 % du parc chaque année, niveau qui reflète fidèlement la réalité du terrain, ainsi que les efforts continus de prévention et de suivi.

Ainsi, Vendée Numérique considère que :

- le coût unitaire doit être réévalué à la hausse,
- le volume d'interventions doit pouvoir être ajusté selon les situations individuelles de chaque OI,
- et l'hypothèse de 25 % constitue une surestimation majeure avec les pratiques observées sur le réseau Vendée Numérique

« Audit et maintenance de PBO » :

Le volume d'interventions retenu à hauteur de 1 % du parc de PM apparaît sous-évalué au regard des volumes réalisés en exploitation.

Les données issues du retour d'expérience terrain montrent un volume d'intervention se situant davantage autour de 3 % du parc de PBO, compte tenu des besoins récurrents de remise en conformité et des opérations de remise en cohérence terrain/SI réalisées avec les opérateurs commerciaux.

QUESTION N°4

Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur les hypothèses retenues pour la maintenance curative.

Vendée Numérique constate que le volume total d'interventions estimé apparaît globalement cohérent avec la réalité opérationnelle. La durée d'intervention retenue dans le modèle, fixée à 2,5 heures, est en revanche nettement inférieure aux durées moyennes réellement constatées sur le terrain. Les observations opérationnelles montrent des durées plus longues, reflétant la complexité effective des interventions.

Vendée Numérique souligne que le modèle présenté ne prend pas en compte plusieurs évolutions récentes pourtant déterminantes pour le volume d'incidents futurs.

En premier lieu, le défaut de l'entretien du génie civil (poteaux notamment) par Orange constitue un facteur majeur d'augmentation des incidents. Cette situation entraînera mécaniquement, au fil du temps, une dégradation progressive des infrastructures, en particulier sur les réseaux aériens, où l'absence de maintenance préventive accroît significativement le risque de défaillances.

Par ailleurs, Vendée Numérique anticipe une hausse importante du nombre d'interventions liées au démontage du réseau cuivre. Ces opérations, par nature complexes et étalées dans le temps, généreront un volume d'incidents additionnels difficile à estimer à ce stade. Les impacts réels ne pourront être pleinement mesurés qu'après la consultation, ce qui limite la capacité du modèle actuel à refléter fidèlement la situation future.

QUESTION N°5

Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur les hypothèses retenues pour la commercialisation de gros.

Les coûts consacrés par Vendée Numérique à la commercialisation de gros sont supérieurs à ceux « calculés » par le modèle.

Par ailleurs la brique commercialisation de gros apparaît réductrice. L'exclusion de cette brique des activités de commercialisation auprès des clients finals et des activités commerciales liées aux offres entreprises (marché de gros et de détail) interroge Vendée Numérique.

S'agissant tout d'abord des activités de commercialisation auprès des clients finals, Vendée Numérique consacre en propre, des moyens importants à cette action qui vise d'une part à informer régulièrement le public au sens large (grand public, entreprises, collectivités) sur l'état d'avancement du déploiement et sur les modalités de raccordement au réseau (site internet, brochures, réunions publiques, campagnes de communication...) et pilote totalement l'accompagnement à l'extinction du cuivre, qui nécessite des moyens spécifiques. 3 ETP sont dédiés spécifiquement à cette activité au sein du GIP, dont 1 ETP assurant au quotidien cette relation avec les particuliers et plus généralement avec tous les usagers du réseau.

S'agissant des offres entreprises, celles-ci font partie intégrante des offres « imposées » aux opérateurs d'infrastructures au travers en particulier de l'offre FTTE. De ce fait, Vendée Numérique considère qu'il n'y a pas de raison d'exclure cette activité du modèle.

QUESTION N°6

Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur la composante de location du génie civil d'Orange.

Vendée Numérique n'est pas en capacité de s'approprier pleinement le modèle proposé, notamment en raison de références à des données nationales non maîtrisées par nos services.

D'une manière générale, la composante de location du génie civil d'Orange constitue un poste de coût significatif et structurant pour les réseaux d'initiative publique, dans la mesure où elle conditionne directement une part importante des charges d'exploitation récurrentes. Les redevances GCBLO représentent ainsi 33% du budget de fonctionnement de Vendée Numérique en 2025 (hors amortissement).

La prise en compte de cette composante dans le modèle est indispensable, dès lors qu'elle correspond à un coût effectivement supporté par les opérateurs d'infrastructure. Une vigilance particulière doit être portée à son niveau et à ses modalités d'évolution.

En effet, ce coût est par nature exogène aux opérateurs d'infrastructure, qui n'en maîtrisent ni le niveau ni les conditions d'évolution, ce qui génère une incertitude importante sur l'équilibre économique des réseaux.

Par ailleurs, au-delà du niveau tarifaire, se pose la question des conditions effectives de maintenance du génie civil loué. Il est constaté que les interventions de MCO nécessaires ne sont pas toujours réalisées dans des délais ou selon des standards satisfaisants, alors même que ces infrastructures font l'objet de loyers significatifs.

Vendée numérique constate et déplore le désengagement progressif d'Orange de son génie civil.

Cette situation crée un déséquilibre : les RIP supportent un coût élevé pour l'utilisation d'infrastructures dont le niveau d'entretien ne leur est pas directement maîtrisable, sans pour autant bénéficier d'une relation de négociation pleinement équilibrée avec l'opérateur historique.

Il convient de rappeler que l'utilisation des infrastructures existantes (sous-terraines ou aériennes) a été « imposée » pour la construction du réseau fibre, puisque les subventions au titre du plan France Très Haut Débit n'étaient possibles que dans l'hypothèse de réutilisation des infrastructures existantes.

Vendée Numérique n'a pas contesté cette orientation qui visait à optimiser l'utilisation des infrastructures disponibles (quand bien même les coûts des travaux de remise en état du réseau par l'OI - et en particulier des poteaux - ne sont pas totalement remboursés par Orange). Aujourd'hui, l'exploitation du réseau doit tenir compte de cette situation.

Vendée Numérique observe que les services assurés par Orange pour le Maintien en Condition Opérationnelle de son patrimoine ne sont pas à la hauteur des moyens financiers que lui allouent Vendée Numérique.

3 exemples permettent d'étayer cette affirmation.

Premièrement, la non mobilisation par Vendée Numérique de l'offre de pose de chambres sans fond sur le réseau historique, en raison de processus complexes, longs et chers, intégrés de surcroît dans le patrimoine de l'opérateur historique. Cela conduit par conséquent Vendée Numérique à réaliser des opérations de génie civil en propre avec plus de linéaire. Le dispositif chambre sans fond, qui pourrait être utilement et très largement déployé pour les adductions nouvelles, présente des délais incompatibles avec le traitement des dossiers et des coûts trop élevés.

Le deuxième concerne la possibilité dont dispose l'opérateur de ne pas réaliser des travaux de réparation de fourreaux pour « motif économique » dès lors qu'il estime que le coût est excessif, ce qui contraint parfois Vendée Numérique à devoir créer du GC pour doubler l'infrastructure existante qui n'est pas réparée. C'est un propriétaire qui décide finalement de ne pas maintenir son patrimoine en état et impose donc à son locataire de construire à côté, son propre réseau.

Troisièmement, les câbles en pleine terre et les fourreaux annelés en D3 qui ne sont pas réutilisables et dont le coût de GC de « doublement » est supporté intégralement par l'Opérateur d'infrastructure.

Ces 3 exemples montrent l'inadéquation forte entre les coûts supportés par l'opérateur d'infrastructure et le service assuré en contrepartie par l'opérateur historique sur ces infrastructures.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire :

- que cette composante repose sur des hypothèses réalistes et actualisées,
- qu'elle soit pleinement prise en compte dans les coûts MCO,
- que les conditions d'exploitation associées (notamment maintenance et qualité de service) soient cohérentes avec le niveau de tarification pratiqué.

Une meilleure prise en compte de ces éléments est essentielle pour garantir un modèle économique soutenable et équitable.

QUESTION N°7

Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur les hypothèses retenues pour le génie civil hors Orange.

Maintenance du génie civil construit en propre :

Vendée Numérique considère que les valeurs et principes retenus par l'ARCEP présentent une cohérence d'ensemble et apparaissent alignés avec les constats opérationnels observés sur son territoire.

Utilisation de génie civil de tiers hors Orange :

Vendée Numérique constate un coût annuel de 732 k€ d'utilisation de génie civil de tiers hors Orange, répartis comme suit : pour les redevances appuis communs Enedis 187 k€ et le Syndicat d'énergie 34 k€, et redevances liées aux enfouissements coordonnés : 511 k€ avec le Syndicat d'énergie.

QUESTION N°8

Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur la modélisation des coûts liés à l'IFER.

Pas d'observation sur la modélisation.

QUESTION N°9

Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur la modélisation des coûts de fiscalité hors IFER.

Pas d'observation sur la modélisation.

QUESTION N°10

Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur les hypothèses retenues pour les activités de structure indivises.

Vendée Numérique considère que dans son montage l'ensemble des frais indivises sont intégrés dans les coûts supports et dans la commercialisation de gros. De ce fait Vendée Numérique n'est pas en mesure de faire une distinction entre les coûts supports et les coûts de structure indivis.

Dans la maquette financière, les coûts de structure indivis du modèle sont estimés à 468 000 €. Vendée Numérique constate des charges de pilotage par le titulaire du MPGP et de frais généraux et transversaux internes à Vendée Numérique, hors SI, à hauteur de 1,2 M€ pour l'année 2025. Le détail des frais concernés sont présentés à la question 2.

Il nous apparaît ainsi que cette brique est sous-évaluée dans le modèle proposé.

QUESTION N°11

Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur les hypothèses retenues pour les extensions.

En préambule, il est utile de préciser que l'activité « extension » mobilise 2 ETP à temps plein à Vendée Numérique. Sur l'année 2025, ce sont 1 569 opérations (désaturation, extension, travaux de GC pour nouveaux immeubles) qui ont été conduites et pilotées par Vendée Numérique (au sein du pôle technique, qui est composé de 4 ETP au total).

- « Extension Fibre »

Une opération d'extension du réseau consiste à désaturer les infrastructures existantes et/ou à raccorder le préfibrage/précâblage réalisé par les maîtres d'ouvrage (immeubles collectifs, lotissements, constructions individuelles) au réseau fibre optique situé sur le domaine public. Elle permet de rendre raccordables les nouvelles constructions issues de la densification du territoire depuis le déploiement initial du réseau.

Contrairement à l'hypothèse « minimaliste » retenue dans le modèle, ces opérations mobilisent une chaîne complète d'activités : études préalables, coordination avec promoteurs, usagers, collectivités et entreprises de préfibrage, gestion des obligations réglementaires, réalisation des travaux, production des DOE, intégration dans les SI, ainsi qu'un suivi opérationnel continu, assuré par un ETP dédié. Autrement dit, l'extension n'est pas un simple acte de création d'infrastructure : c'est une opération complexe, pilotée, réglementée et techniquement exigeante.

Cette réalité se traduit mécaniquement par un coût réel sans commune mesure avec l'hypothèse théorique de 200 € par local. Sur 2025, Vendée Numérique constate un coût moyen de 548 € par local, incluant le pilotage global de l'activité par l'exploitant du réseau (hors coûts de support et indivis). L'écart n'est donc pas marginal : il révèle une sous-évaluation structurelle du modèle.

- « Extension GC »

Vendée Numérique ne partage pas l'hypothèse du modèle fixant à 2 500 € le coût des opérations d'extension de génie civil, hors droit du terrain.

Ce montant ne reflète pas la réalité opérationnelle observée : sur son périmètre, Vendée Numérique constate un coût moyen de 3 500 € hors droit du terrain, pour des travaux strictement situés en dehors du droit du terrain et relevant donc pleinement de la responsabilité de l'opérateur d'infrastructure.

Vendée Numérique ne partage pas non plus l'hypothèse du modèle selon laquelle seuls 5 % des projets d'extension ou de densification nécessiteraient des travaux de génie civil hors droit du terrain. L'expérience de terrain montre une réalité sans commune mesure : près de 50 % des projets impliquent effectivement des travaux de GC en dehors du droit du terrain.

La combinaison d'un montant unitaire sous-évalué — 2 500 € retenus dans le modèle contre 3 500 € constatés — et d'un taux de recours au génie civil massivement sous-estimé — 5 % supposés contre 50 % observés — aboutit à une charge opérationnelle et budgétaire, beaucoup plus importante que celle projetée par le modèle.

Cette sous-évaluation structurelle occulte la réalité des interventions nécessaires et fausse l'appréciation du coût réel du génie civil hors droit du terrain pour les opérations d'extension.

En synthèse, concernant les opérations de désaturation, Vendée Numérique s'interroge sur l'intégration dans les coûts de MCO. Nous notons effectivement que le montant global des extensions issu du modèle (1,14 M€ pour Vendée Numérique) est très nettement inférieur au total constaté par Vendée Numérique sur les opérations de désaturation, d'extension et des adductions pour nouveaux immeubles des deux dernières années, à savoir 2024 et 2025 (4 M€, hors coûts indivis et de support). Cette sous-estimation importante ne tient pas au nombre d'opérations à prendre en considération (Onglet « donnée par OI » - colonnes X à AA fichier.xls du modèle qui semble cohérent).

Concernant tout particulièrement les extensions telles que présentées dans le modèle, un écart considérable apparaît entre l'estimation des travaux de GC issue du modèle (200 000 €) et le montant réel consacré par Vendée Numérique aux travaux de Génie Civil pour les seules opérations de raccordement des nouveaux immeubles (1,3 M€, hors coûts support et indivis).

Vendée Numérique s'interroge sur l'origine d'un tel écart. 2 principales causes semblent pouvoir être envisagées :

- une sous-estimation très importante du nombre d'opérations nécessitant du GC et en particulier du taux de 5% fixé pour le modèle, dans la mesure où 100% des nouveaux immeubles ou nouveaux lotissements nécessitent des travaux de GC ;
- une non prise en compte de toutes les dépenses associées aux travaux de GC (études, travaux avec des mesures spécifiques en zone agglomérée - repérage et marquage des réseaux, travaux en méthode douce... –, demandes d'autorisation de travaux, DOE, intégration SI).

Le modèle proposé par l'ARCEP ne reflète pas la réalité opérationnelle d'un réseau FTTH en exploitation.

Les écarts observés — 4 M€ réels contre 1 M€ modélisés — ne relèvent pas d'une simple divergence méthodologique, mais d'une sous-évaluation structurelle des charges de Vie de Réseau, en particulier celles liées au Génie Civil.

Vendée Numérique invite le régulateur à réviser en profondeur les hypothèses retenues, faute de quoi l'évaluation du MCO restera éloignée de la situation réelle d'exploitation des réseaux publics.

QUESTION N°12

Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur les modalités de recouvrement des coûts liés aux opérations d'enfouissement et de dévoiement dans le cadre du contrat d'accès aux lignes FttH.

Les dépenses observées par Vendée Numérique pour les opérations de dévoiement et d'effacement se situent nettement au-dessus de la valeur médiane présentée dans le Tableau 6. Ces données confirment que ces interventions constituent des charges significatives pour l'opérateur d'infrastructure, avec des coûts fortement dépendants des politiques d'aménagement des collectivités, des contraintes locales de génie civil et des projets de voirie associés. Vendée Numérique partage la position de l'ARCEP selon laquelle ces dépenses doivent être intégrées dans les coûts de MCO, afin de permettre à l'OI d'en assurer le recouvrement.

Sur le périmètre Vendée Numérique, les dépenses constatées sur l'exercice 2025 s'élèvent à :

- 1 419 000 € au titre des opérations d'effacement / enfouissement ;
- 389 000 € au titre des opérations de dévoiement.

Le coût total représente ainsi : 1 808 000 €.

Rapporté à un parc d'environ 410 000 locaux raccordables.

Soit un coût moyen d'environ 4,41 € par local raccordable.

Ce niveau de dépenses se situe au-dessus de la valeur médiane présentée dans le tableau 6 (3,42 €/local) et demeure inférieur à la valeur maximale observée en zone RIP (9,81 €/local).

A cet égard, Vendée Numérique s'interroge sur le traitement spécifique des opérations de dévoiement et d'effacement qui ne sont pas intégrées dans les coûts de MCO, dans la mesure où il est mentionné que ces opérations font l'objet d'un financement au cas par cas sur devis, conformément à ce que prévoient les contrats.

Ce principe n'est actuellement pas partagé par l'ensemble des opérateurs commerciaux (cofinanceurs). Certains estiment en l'occurrence que les effacements ne peuvent pas être pris en charge par les opérateurs commerciaux. En outre ces opérations ne sont pas systématiquement intégrées dans tous les contrats. Pour le cas de Vendée Numérique, seuls les dévoiements et les effacements consécutifs à des dévoiements sont explicitement prévus dans les contrats.

Aussi Vendée Numérique sollicite un éclaircissement de la part de l'ARCEP sur ce sujet, afin d'éviter une contestation dans la discussion avec les Opérateurs Commerciaux. Ce sujet ne devrait pas devenir l'objet de négociations avec des Opérateurs Commerciaux de bonne foi.

Par ailleurs, au regard du nombre important d'opérations qui sont réalisées chaque année (126 dévoiements en moyenne par année sur 2024 et 2025 et 158 effacements en moyenne par année sur 2024 et 2025), Vendée Numérique ne partage pas l'approche d'une sollicitation des opérateurs commerciaux au cas par cas, sur devis (lourdeur administrative et financière).

Il pourrait être ainsi envisagé un montant forfaitaire, à la prise, facturé tous les mois dans le cadre du tarif récurrent, avec une régularisation le cas échéant en année N+1 au regard d'un bilan chiffré des opérations réalisées au cours de l'année N. Cette démarche simplifierait largement le suivi administratif et financier de

ce type d'opérations et assurerait une véritable prise en compte de ces dépenses qui devraient s'imposer sans discussions aux Opérateurs Commerciaux co-financeurs.

QUESTION N°13

Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur la durée d'appréciation à retenir, ainsi que sur le point de départ de cette durée.

2 options sont possibles :

- soit déterminer des chroniques annuelles de coûts sur 25 ans en prenant en compte les coûts passés et les coûts futurs modélisés, déterminer également des chroniques annuelles de nombres d'abonnés passés et futurs convergeant vers le nombre d'abonnés cible et intégrer ces valeurs dans une analyse de VAN à 0 sur 25 ans pour obtenir un tarif minimum sur 25 ans ;
- soit déterminer les coûts et le nombre d'abonnés pour une année, ce qui permet d'avoir la référence pour l'année considérée.

Il est difficile de répondre à cette question de manière binaire, dans la mesure où le choix entre une analyse annuelle et une modélisation sur 25 ans renvoie à deux logiques complémentaires, plutôt qu'opposées.

Une approche fondée uniquement sur une année de référence apparaît en effet insuffisante pour apprécier la soutenabilité économique des réseaux, compte tenu de leur horizon d'exploitation long. À l'inverse, une modélisation sur 25 ans repose sur des hypothèses nécessairement incertaines, notamment sur l'évolution des coûts et du taux de commercialisation.

Dans ce contexte, il nous apparaît indispensable de combiner les deux approches :

- une référence annuelle, basée sur des coûts constatés, pour objectiver les déséquilibres actuels et appuyer les renégociations de tarification à court terme ;
- une trajectoire pluriannuelle, seule à même de refléter la logique économique globale des réseaux et de sécuriser leur équilibre dans la durée.

Par ailleurs pour la modélisation à 25 ans, il est proposé de retenir comme année de départ de l'analyse, l'année de démarrage de la commercialisation du réseau, soit 2018 pour le GIP Vendée Numérique.

QUESTION N°14

Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur les deux méthodes de calcul du niveau tarifaire récurrent minimum.

Comme indiqué au point précédent, il apparaît utile de combiner les deux méthodes.

QUESTION N°15

Les contributeurs sont invités à faire part de leurs commentaires sur l'orientation proposée par l'ARCEP concernant la composante du portage financier du déploiement initial au moment du renouvellement des DSP.

Non concerné.

QUESTION N°16

Les contributeurs sont invités à faire part de tout commentaire sur les sujets relatifs à la présente consultation publique qui ne seraient visés par aucune autre question.

Vendée Numérique souhaite apporter un éclairage particulier sur deux sujets : la résilience et la taille critique.

Dans ce contexte, l'absence de cadre contraignant ou de référence actualisée et opposable limite fortement la portée opérationnelle du modèle proposé, en rendant incertaine sa traduction effective dans les relations contractuelles.

Ce point constitue un enjeu central pour assurer la soutenabilité économique de notre réseau d'initiative publique.

- ✓ Les réseaux fibres sont-ils des réseaux véritablement essentiels ?

La non prise en compte des dépenses de résilience des réseaux interroge Vendée Numérique dans un contexte où la qualité de service est au cœur des préoccupations du régulateur, des opérateurs d'infrastructures et des opérateurs commerciaux.

A cet égard, comme d'autres opérateurs d'infrastructures (cf « Observatoire de la transition numérique – 2026 » réalisé par InfraNum, la Banque des Territoires et l'Avicca), Vendée Numérique a engagé en 2025 la réalisation d'un Schéma Local de Résilience (SLR) avec la contribution financière de la Banque des Territoires.

Ce schéma, réalisé à la fin de la phase de déploiement, a pour objectif de définir, chiffrer, et programmer la réalisation des opérations (investissements, fonctionnement, organisation) qui seraient de nature à limiter le nombre ou réduire l'impact des principaux risques identifiés (tempête, inondation, submersion marine...).

Le diagnostic réalisé à cette occasion met en évidence les précautions qui ont été apportées lors de la construction initiale du réseau (réseau de transport enfoui à 100%, NRO et PM situés en dehors des zones inondables, interconnexion des NRO...). Toutefois, la part prépondérante du réseau aérien (60%) fait peser sur le RIP un risque important qui n'est pas intégré dans le modèle.

Il conviendrait donc d'intégrer dans les charges, des « provisions pour risques ».

De même, il convient de signaler que les opérations préventives d'élagage s'inscrivent dans un processus inadapté au maintien d'un service considéré comme essentiel : l'opérateur d'infrastructure n'est pas autorisé à réaliser lui-même ces travaux et dans la mesure où il pourrait les réaliser, cette charge n'est pas prise en compte dans le modèle, alors que les coûts sont significatifs (estimé à 5 000 €/km).

✓ Une taille critique de 3 millions de prises qui interroge

Vendée Numérique souhaite revenir sur la taille de 3 millions de locaux raccordables qui reflète un « niveau minimal d'efficacité ». L'interprétation pouvant être faite de cette affirmation appelle un éclaircissement. Vendée Numérique ne conteste pas le fait que certaines dépenses doivent être mutualisées à l'échelle d'entités capable, par leur échelle, de supporter les développements spécifiques et coûteux nécessaires à l'exploitation, la maintenance, et la commercialisation des réseaux et en particulier le système d'information.

A cet égard, Vendée Numérique, dans le cadre de son marché global, bénéficie effectivement des développements assurés par l'exploitant du réseau qu'il a retenu : Altitude Infra. Hormis cette spécificité, Vendée Numérique ne partage pas l'idée selon laquelle une taille minimale serait gage d'efficacité.

Vendée Numérique souhaite en particulier insister sur l'efficacité apportée par des structures ancrées sur des territoires à la bonne échelle : de ce point de vue l'échelle départementale semble cohérente, elle est ni trop petite, ni trop grande et proche du terrain. Effectivement, la réussite du déploiement et de l'exploitation des réseaux tient beaucoup à la capacité des opérateurs d'infrastructure à assurer un lien étroit avec le tissu institutionnel local (département, communes, intercommunalités, autres syndicats de réseau : eau, énergie, déchets..., autres institutions), avec les habitants et les entreprises, qui ont souvent des demandes spécifiques. De ce point de vue, une structure agile, à taille humaine, proche du terrain (10 ETP pour Vendée Numérique sur l'activité fibre) permet de répondre à ce besoin de proximité, tout en s'appuyant au travers de marchés de performance, sur des exploitants à taille nationale, en capacité de développer des outils industriels et toutes les compétences métiers attendus dans l'exploitation des RIP.

En conclusion, Vendée Numérique défend la pluralité des modèles d'intervention, étant entendu que la taille d'un opérateur ne constitue pas en soi un indicateur de performance ou d'efficacité des systèmes mis en œuvre.

*
* *